

Numéro 169
30 avril 2015

Votre prochain **Irri.pl@ine** paraîtra le mercredi 13 mai 2015



Contrôle périodique des compteurs

Conseil collectif rédigé à partir du réseau d'observations de la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne en parcelles et des données météorologiques de Météo-France.

Document rédigé par :

Laurent PROFFIT
01 64 28 11 43 / 06 07 18 14 37

Pôle Agronomie et Environnement

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE SUR SEINE
Tél : 01 64 79 30 65
Fax : 01 64 37 17 08

E-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr

www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



OPE.COS.ENR24 12/03/15

METEO

Les précipitations du week-end dernier ont été relativement généreuses sur l'ensemble du département et ont pu apporter une vingtaine de mm. Elles ont ainsi permis de stopper les irrigations sur céréales, qui pour certains avaient débuté la semaine dernière, sur les secteurs les plus superficiels.

Les ETP journalières moyennes du début de cette 3^{ème} décennie d'avril sont de 3,0 mm/jour.

BESOINS EN EAU DES CULTURES

Estimer la réserve en eau du sol

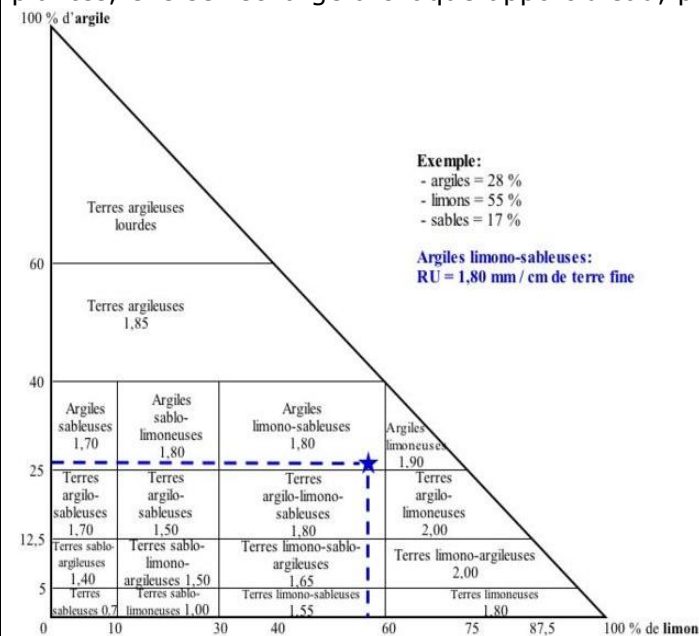
Le sol peut être assimilé à un réservoir d'eau, dont une partie peut être extraite par les plantes. La Réserve Utile (RU) est composée de la Réserve Facilement Utilisable (RFU), représentant souvent les 2/3 de la RU, et de la Réserve de Survie (RS). Le réservoir se vide notamment par l'évapotranspiration des cultures. La diminution de la RFU n'affecte pas la consommation en eau des plantes, elle se recharge à chaque apport d'eau, pluie ou irrigation. La baisse de

la RS joue immédiatement sur cette consommation et réduit le fonctionnement de la culture. La RS ne peut se remplir que si la RFU est à saturation.

La RU d'un sol correspond à la quantité d'eau utilisable par la plante que le sol peut stocker. Elle dépend :

- des caractéristiques du sol, notamment sa granulométrie (teneur en argile, limon, sable), de sa teneur en matière organique et de sa charge en cailloux. Elle se calcule alors en mm par cm de sol,

- de la profondeur possible d'enracinement de



la culture en place. (Voir ci-dessus, quelques repères, avec le triangle des textures).

Coefficient cultural

Le besoin en eau d'une culture dépend des conditions météorologiques et de son développement végétatif. Il peut être estimé par le calcul de l'ETM (Evapotranspiration Maximale), à partir de l'ETP (Evapotranspiration Potentielle) et d'un Coefficient cultural. Ce coefficient Kc dépend de la culture et de son stade.

Pour les céréales ce coefficient est rappelé dans le tableau ci-dessous :

Céréales	Epiaison +25 jours					
	semis	Levée	Tallage	2 nœuds	Epiaison	Epiaison +25 jours
	0,1	0,4	0,9	1,1	0,9	0,3

▲ Conseils irrigation

Avec entre 20 et 30 mm de pluie reçue le week-end dernier, le déficit hydrique sur céréales d'hiver a diminué pour être de l'ordre de 40 à 50 mm.

D'autres précipitations sont prévues par Météo France pour la fin de semaine.

En l'absence de pluies, reprendre la semaine prochaine, en sols superficiels, le premier passage sur céréales d'hiver.

A partir de 10 mm de pluie, ces irrigations seraient à retarder d'un jour par tranche de 3 - 4 mm.

RESSOURCES EN EAU ET REGLEMENTATION

▲ Mise en conformité des compteurs

Certains d'entre vous ont reçu un courrier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) leur demandant des compléments d'informations sur leur déclaration de redevance, notamment concernant les compteurs et leur mise en conformité (voir Irri.plaine n° 168).

Les agences de l'eau ont habilité au niveau national différents organismes pour le diagnostic de fonctionnement des compteurs. Cette liste est accessible à l'adresse suivante :

www.eaurmc.fr/fileadmin/aides-et-redevances/documents/Redevances/Prelevement/Zonage_2013_-_2018/liste-organismes-habilites-prelevement-eau.pdf

La liste ci-dessous concerne tous les organismes qui disposent de plusieurs structures sur le territoire national. Une seule se situe dans notre région.

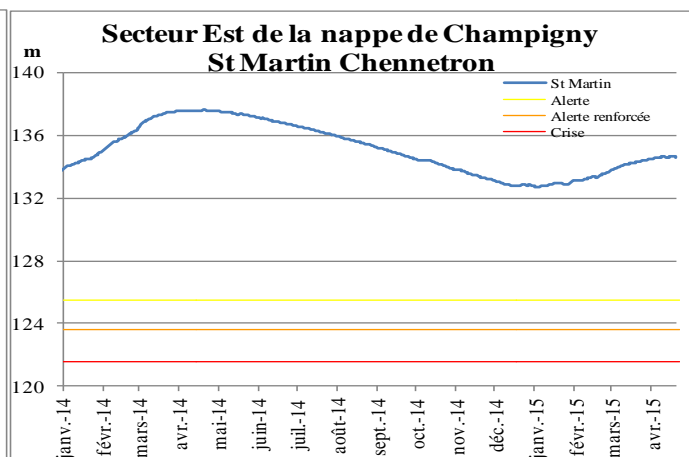
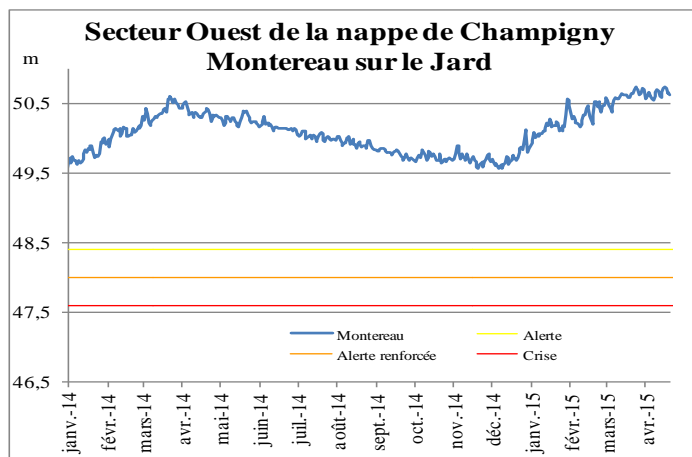
Nom	coordonnées de l'organisme	Nom du contact	Habilitation valide jusqu'au
APAVE SUDEUROPE SAS	177 route de Sain Bel BP 3 69811 Tassin La Demi Lune Cédex Tel : 04 72 32 52 52	Madame CUGNET Chrystelle lem.com@apave.com	04/12/2015
BUREAU VERITAS	16 Chemin du Jubin BP 26 69 570 DARDILLY Tél : 04 72 29 32 70	Monsieur BERTELOOT Julien CommercialPerfLyonMail@fr.bureauveritas.com	23/04/2017
CETE APAVE NORD OUEST	51 av de l'Architecte Cordonnier BP 247 59 019 LILLE Cédex Tel : 03 20 42 30 59	Madame DELABROY Nathalie nathalie.delabroy@apave.com	20/03/2016
CNS INSTRUMENTATION	14 rue du Cap Vert 21 800 QUETIGNY Tel : 03 80 71 93 85 Tel : 06 75 51 00 33	Monsieur GARLIN Jean Pierre garlin@cns-instrumentation.com	29/04/2016
ENDRESS + HAUSER	3 rue du Rhin BP 150 68 331 HUNINGUE Tel : 08 25.88 80 01	info@fr.endress.com	15/04/2016
IRH Ingénieur Conseil	Parc d'affaires de la Vallée de l'Ozon 190 rue Louise Labé 69970 CHAPONNAY Tél : 04 78 02 17 42	Monsieur DELATTRE Christian christian.delattre@irh.fr	04/12/2015
KROHNE SAS	Les Ors BP 98 26100 ROMANS Tél : 04 75 05 70 70	Monsieur TARDY Mickaël ksas.service@krohne.com	04/12/2015
SGS Multilab	ZI Saint Guénault 7 rue Jean Mermoz 91080 COURCOURONNES Tél : 01 69 36 69 09 Fax : 01 69 36 51 99	Monsieur CIRCAL Jean Philippe jean-philippe.circal@sgs.com	08/02/2016
SOCOTEC SA	Agence HSE 11 rue St Maximin 69416 LYON Cédex 03 Tél : 04 72 11 46 30	Monsieur BERTAUD Pascal env.lyon@socotec.com	21/12/2015

Quelques installateurs locaux de matériel d'irrigation sont peut être aussi habilités par l'AESN : voyez avec votre concessionnaire.

Situation des nappes

Nappe de Champigny

Nous n'avons pas de nouvelles données cette semaine. Le 20 avril 2015, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 50,63 m NGF et celui de Saint-Martin-Chennetron 134,62 m NGF.



Dans le cadre du protocole de Gestion Collective, vous êtes tenu de transmettre vos index de compteur **en début de chaque mois, même si vous n'avez pas irrigué.**

Merci d'envoyer vos relevés du 1^{er} mai

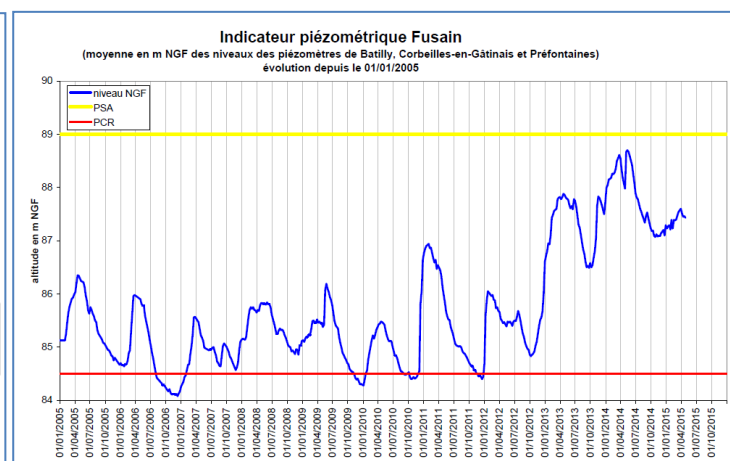
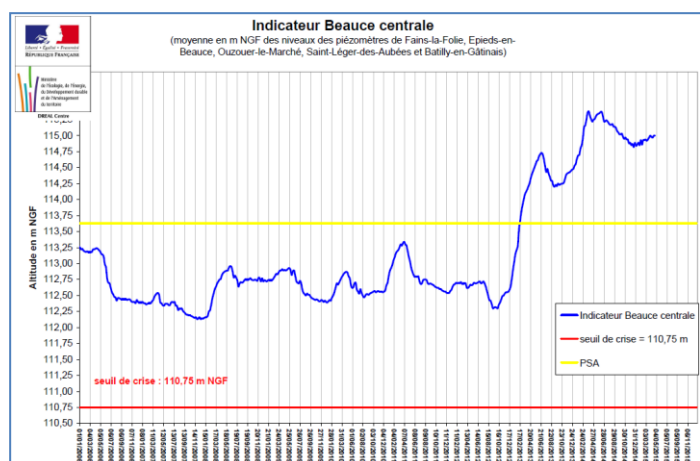
à la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne

par fax : 01 64 37 17 08 ou par mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr

Nappe de Beauce

Quelques irrigants ne nous ont pas encore retourné le **formulaire d'enquête sur les forages** utilisés. Si vous avez des problèmes, n'hésitez pas à nous contacter.

Le 26 avril 2015, l'indicateur piézométrique du secteur Beauce centrale indiquait 115,00 m NGF, et celui du secteur Fusain était à 87,43 m NGF.



Le coefficient **1** est acquis sur le secteur **Beauce Centrale**.

Compte tenu des niveaux de référence piézométriques entérinés par le SAGE Nappe de Beauce, et des abaques qui en découlent, le coefficient de **0,64** sur le **secteur du Fusain** (Communes de Beaumont-du-Gâtinais, Château-Landon, Chenou et Mondreville) sera appliqué cette année.